

Index de l'égalité femmes-hommes : 94/100 pour l'UES Synchrone

Dans un secteur majoritairement préempté par les hommes, l'UES Synchrone a déployé, depuis plusieurs années, une politique de réduction des écarts de rémunération en faveur des femmes.

Après des années de stagnation de l'index, l'année 2023 est l'année du décollage avec un score historique de 94 sur 100 !

Les efforts poursuivis depuis des années se concrétisent enfin.

Un Index : pourquoi et comment ?

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » applicable depuis 2019 comporte un volet destiné à réduire les inégalités professionnelles entre les Femmes et les Hommes. Dans ce cadre elle a mis en place le calcul d'un Index de l'Égalité femmes-hommes dans toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Cet index requiert une note minimale requise de 75 points sur 100, à défaut les entreprises doivent mettre en place des mesures correctives.

1

Synchrone et l'égalité femmes-hommes

Synchrone a calculé son index annuel, basé sur l'effectif de la société du 1er janvier au 31 décembre 2023, et sur 5 indicateurs chiffrés :

1. Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents : + 0,68% en faveur des femmes → 39 points obtenus sur 40
2. Ecart des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions) : + 0,18 % en faveur des femmes → 20 points obtenus sur 20
3. Ecart des taux de promotion entre les hommes et les femmes : + 1,37 % en faveur des femmes → 15 points obtenus sur 15
4. Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité : 100% → 15 points obtenus sur 15
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 2 femmes → 5 points obtenus sur 10

Le score final de l'Index 2023 de l'UES Synchrone s'établit à 94/100. Il était de 73 points en 2022 et 79 points en 2021.

synchrone

Synchrone confirme donc sa démarche d'égalité entre les femmes et les hommes. Dans la poursuite des mesures négociées dans l'accord égalité professionnelle en 2023, les équipes RH de Synchrone resteront vigilantes à l'évolution de ces indicateurs et mettront en place des mesures visant à maintenir le travail effectué depuis de nombreuses années et qui porte enfin ses fruits !

Concernant les écarts de représentation entre les sexes parmi les cadres dirigeants, on comptabilise deux hommes et une femme, soit 33,33% de femmes. Enfin, notre COMEX (instance dirigeante) est composé de trois hommes et d'une femme, soit 25% de femmes.

Contact Presse :



Vincent DINAH
Chargé des Relations Presse
01.44.94.78.76
dinah@synchrone.fr